

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **30 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1305**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Marché subséquent - Aménagement de la Maison du projet du Carré de Soie à Vaulx en Velin -
Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion
administrative et financière

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 novembre 2009

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Bret), Buna, Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Vullien (pouvoir à M. Colin), Besson, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Philip), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Peytavin), Blein, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Barge, Sécheresse, Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 30 novembre 2009**Décision n° B-2009-1305**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Marché subséquent - Aménagement de la Maison du projet du Carré de Soie à Vaulx en Velin - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2009-0606 en date du 9 février 2009, le Bureau a autorisé la signature de l'accord-cadre pour la location, l'achat et le déplacement de bâtiments modulaires, se composant des entreprises 3M Services, Touax, Coficiel Bungalows, Algeco.

La Communauté urbaine est propriétaire des modules des bâtiments Biopôle de Lyon, situés rue Fleming à Lyon 7°. Ce marché a pour but de transférer et réutiliser ces modules afin de répondre aux besoins de la Communauté urbaine pour réaliser la Maison du projet du Carré de la Soie à Vaulx en Velin.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 18 septembre 2009, a classé première l'offre, jugée économiquement la plus avantageuse, de l'entreprise 3M Services pour un montant de 375 000 € HT, soit 448 500 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché subséquent concernant l'aménagement de la Maison du projet du Carré de Soie à Vaulx en Velin et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise 3M Services pour un montant global de 375 000 € HT, soit 448 500 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et 2010 - opérations n° 1589 et 1947 - budget principal - section d'investissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2009.